

Note aux étudiants diplômés

Nous portons aux connaissances des étudiants diplômés qu'ils peuvent avoir leurs diplômes, doivent remettre à la bibliothèque :

- 1- Deux attestations signées de codirecteur et l'un des membres de jury pour confirmer la correction du mémoire.
- 2- Deux copies corrigées de PFE et un CD.
- 3- Tous les prêts des mémoires et des livres.
- 4- Copie d'accusé de paiement des frais d'inscription universitaire.

La Directrice

Pr Souad Chelbi